



MARS 2019

LA LETTRE DU SCoT N°3

Centre  Ardèche
SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche
L'Outil qui dessine l'avenir de votre territoire !



Se développer, être un territoire rural attractif et solidaire, innovant et créateur d'emplois et qui s'inscrit dans la lutte et l'adaptation face au changement climatique devenu aujourd'hui incontestable sont les priorités inscrites au SCoT par les élus du territoire Centre Ardèche.

Depuis la fin de l'année le SCoT est entré dans sa phase politique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Dans ce cadre l'ensemble des élus du territoire SCoT ont débattu des grandes orientations souhaitées pour le Centre Ardèche pour les 20 prochaines années.

Du développement humain et urbain, au développement économique, industriel et agricole, de la préservation des paysages à celle des ressources et terroirs agricoles, de la mobilité à la prise en compte de la biodiversité, toutes ces thématiques de l'aménagement ont été abordées, débattues et priorisées.

Je tiens à rappeler l'importance de ce projet pour des territoires ruraux comme le nôtre ; dans ce contexte

où les décisions semblent venir s'imposer d'en haut à nos territoires ruraux, et dans lesquelles seules les métropoles semblent peser, il est important de s'unir et se réunir pour affirmer le développement voulu par le territoire et pour le territoire.

Evidemment, comme tout document d'urbanisme, le SCoT doit inscrire et s'inscrire dans ses prérogatives mais je tiens à rappeler que le SCoT est l'opportunité d'affirmer les spécificités qui font notre force.

Il est ainsi nécessaire de comprendre qu'un SCoT, ce n'est pas subir une obligation, mais c'est se saisir d'un outil de développement qui permet à notre territoire d'affirmer son ingéniosité, son dynamisme et sa volonté d'aller de l'avant de manière exemplaire.

Cette troisième lettre d'information sera l'occasion de faire le point sur les orientations retenues par les élus pour le Centre Ardèche.

Vous souhaitant une bonne lecture !

Jacques MERCHAT, Président du SyMCA

LE TERRITOIRE



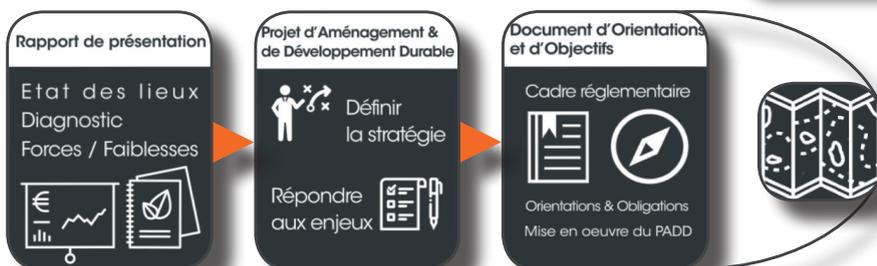
LE SCoT, C'EST AMÉNAGER ET METTRE EN COHÉRENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Elaboré, voté et mis en œuvre par les élus représentant leur intercommunalité au Syndicat Mixte, le SCoT est un document qui vise, tel un chef d'orchestre, à mettre à l'unisson les politiques locales.

HABITAT		AGRICULTURE
COMMERCE		MOBILITE
BIODIVERSITE		ENERGIE
ECONOMIE		PAYSAGE

Aussi bien outil de prospective qu'outil d'urbanisme juridique, le SCoT permet aux élus, en concertation avec les partenaires publics et les habitants, de définir les directions et les conditions d'un développement durable pour le territoire à l'horizon 2040.

LE SCoT, UNE VALSE À 3 TEMPS



Pour plus d'infos retrouvez le SCoT en VIDÉO sur <http://www.scot-centreardeche.fr/>

4 ateliers thématiques ont été organisés de novembre 2018 à février 2019 pour permettre aux élus du territoire de définir les orientations voulues pour le territoire du Centre Ardèche dans le cadre de son SCOT. Un atelier artisanat-commerce est prévu en mars 2019 pour définir une stratégie sur cette thématique essentielle pour le développement économique du territoire.

DÉMOGRAPHIE-HABITAT ARMATURE TERRITORIALE-MOBILITÉS

- Être solidaires et complémentaires dans le développement en affirmant la place des villes centres au sein de chacun des bassins de vie et en prenant en compte la singularité du territoire.
- Poursuivre la dynamique sur la frange rhodanienne tout en la maîtrisant et enrayer la perte d'habitants et impulser une reprise démographique sur le nord et l'ouest du territoire.
- Limiter les déplacements inutiles et favoriser tous les déplacements alternatifs à la voiture individuelle avec à l'esprit que, malgré tout, s'en passer en milieu rural ne semble pas envisageable.
- Résorber la vacance de l'habitat des centres anciens et se donner un objectif chiffré réaliste et territorialisé.

56 %

Taux de participation des communes aux ateliers thématiques.

EQUILIBRE
COMPLÉMENTARITÉ

ECONOMIE-AGRICULTURE-FORÊT

- Définir et hiérarchiser les zones d'activités stratégiques par bassin de vie en cohérence avec les stratégies locales des EPCI.
- Soutenir et développer l'industrie dans les secteurs les plus propices, et promouvoir un mode d'urbanisme qui permet de soutenir l'économie locale (commerces, services...).
- Développer un tourisme durable, de qualité et de terroir en lien avec les itinérances douces et les résidences secondaires.
- Soutenir l'emploi agricole et pérenniser les exploitations, créer plus d'emplois agricoles et reconquérir les espaces en déprise en développant une agriculture de qualité et de haute valeur ajoutée qui favorise les circuits courts.
- Développer une économie sylvicole locale en posant les conditions propices au développement des massifs forestiers, des activités de transformation et d'une filière bois-énergie locale.

ENERGIE-RESSOURCE EN EAU BIODIVERSITÉ-RISQUES

- Viser la sobriété et l'efficacité énergétiques du territoire, dans ses productions et ses consommations, et lutter contre la précarité énergétique des ménages dont la part est importante sur le territoire.
- Produire l'ensemble de l'énergie consommée en rapprochant les lieux de production et de consommation et en permettant aux collectivités de devenir actrices du développement de ces énergies.
- Partager la ressource en eau par la mutualisation de la desserte, économiser l'eau partout et encadrer le développement de projets pouvant avoir un fort impact sur la ressource.
- En termes de biodiversité il s'agira d'intégrer l'ensemble des obligations réglementaires et de pousser les collectivités, par des recommandations, à être plus volontaristes.
- Prendre en compte les risques dans les projets de développement, notamment au regard du changement climatique, est primordiale et doit être intégrée à toutes les phases de la démarche.

SOLIDARITÉ
CONCERTATION

PAYSAGES FORMES URBAINES

- Exploiter, gérer et protéger les paysages ressources pour le territoire : paysages agricoles patrimoniaux à valoriser, intégrer les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques...), limiter l'impact paysager de l'exploitation forestière, etc.
- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception : protéger les éléments structurants du territoire (lignes de crête, etc.) et aménager des points de vue sur le grand paysage, améliorer la qualité des abords des axes routiers majeurs, etc.
- Redonner de l'attractivité aux villes, bourgs, villages et hameaux : insérer la nature dans l'espace public, aérer les tissus urbains anciens en utilisant les friches urbaines, améliorer la qualité des entrées de villes et villages, etc.
- Produire des logements diversifiés pour permettre de répondre à trois enjeux fondamentaux : une offre adaptée aux besoins des habitants, une intégration paysagère et la lutte contre l'étalement urbain.



Illustration : ADEME

ZOOM SUR L'ÉNERGIE, DES DÉMARCHES SYNERGIQUES

À TOUTES LES ÉCHELLES, LES TERRITOIRES SE MOBILISENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

Le SCoT Centre Ardèche oriente sa stratégie en matière énergétique vers plus de sobriété et d'efficacité. Les élus souhaitent soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire et permettre aux collectivités de devenir actrices de ce développement économique et social. Cette volonté fait sens et converge avec les projets portés par les collectivités ardéchoises.

UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Le Département se positionne aujourd'hui en chef de file pour unir les territoires et les énergies autour d'un objectif commun : engager l'Ardèche dans une croissance verte, créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès social. Dans cette démarche, le Département associe toutes les forces vives du territoire et entend enclencher la mutation vers une économie moins carbonée et plus solidaire. L'efficacité énergétique est un enjeu fort identifié par le Département. Plus d'infos sur <https://transition-energetique.ardeche.fr/>

VERS DEUX TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) SUR LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

La communauté de communes Val'Eyrieux est labellisée TEPOS et l'Agglomération Privas Centre Ardèche s'apprête à déposer un dossier de candidature.

Les collectivités qui s'incrivent dans cette démarche visent l'objectif de réduire leurs besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Elles intègrent par ailleurs la question de l'énergie dans une stratégie politique globale en faveur du développement local.

La démarche TEPOS n'est ni réglementaire, ni normée. Elle fait l'objet d'une reconnaissance au niveau national. Plus d'infos sur www.territoires-energie-positive.fr

LE RÔLE DÉTERMINANT DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

- Par leurs décisions :

15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...).

50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.
- Par leur proximité avec les acteurs locaux :

pour agir avec eux via des actions multipartenariales, pour engager une action résolue et continue et faire évoluer les comportements au quotidien.
- Par leur exemplarité :

elles sont moteur de changement sur leur territoire, elles sont garantes dans la durée des engagements pris.

Source : «Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET», ADEME 2016

VERS UN PLAN D' ACTIONS STRATÉGIQUES POUR LA CAPCA, LA MISE EN PLACE D'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il vise à mettre en cohérence les actions du territoire en passant au filtre « climat-énergie » l'ensemble de ses décisions et politiques afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse. Ses orientations doivent être compatibles avec les orientations du SCoT. Plus d'infos sur www.privas-centre-ardeche.fr